



**DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE  
DEMANDE D'INSCRIPTION  
AUX ACTIVITÉS SPORTIVES MUNICIPALES  
2021 / 2022**

École Municipale des Sports (EMS)

Stages sportifs

Foot quartiers

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Sexe : Féminin  Masculin

École fréquentée : ..... Classe : .....

L'enfant a-t-il des problèmes de santé (allergies, asthmes...) nécessitant un **Projet d'Accueil Individualisé** ? Oui  Non

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE LÉGAL :**

Père  Mère  Autre  .....

Nom : ..... Prénom : ..... Né(é) le.....

Adresse : .....

Portable : ..... Domicile : ..... Travail : .....

E-mail @ (en majuscules) : .....

N° de contrat d'assurance et nom de la compagnie : .....

L'enfant est-il en garde alternée ? Oui  Non

Si oui, **renseigner les éléments suivants :**

**RESPONSABLE LÉGAL 2 :**

Père  Mère  Autre  .....

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le.....

Adresse : .....

Portable : ..... Domicile : ..... Travail : .....

E-mail (en majuscules) : .....

Autre(s) personne(s) **majeure(s)** autorisée(s) à récupérer l'enfant **sur présentation d'une pièce d'identité** :

NOM	PRÉNOM	N° DE TÉLÉPHONE

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR  
DES ACTIVITÉS SPORTIVES MUNICIPALES  
2021 / 2022**

**Article 1 : Conditions d'admission et d'inscription**

Le nombre de places étant limité, l'inscription ne sera définitive qu'après validation de la demande par la Direction des Sports et de la Jeunesse.

Le montant de la participation est entièrement dû et aucun remboursement ne sera effectué (sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif).

Il est recommandé aux parents de souscrire une assurance individuelle accident.

**Article 2 : Responsabilité et discipline**

Les parents doivent s'assurer de la présence des éducateurs avant de laisser leur enfant sur les lieux d'activités. La ville de Fréjus décline toute responsabilité en dehors des plages horaires de fonctionnement des activités.

L'enfant devra disposer d'une tenue de sport adaptée à l'activité pratiquée. Il sera tenu au respect des horaires, des installations et du matériel, des consignes des éducateurs et des autres enfants. En cas de comportement agressif ou dangereux, la Direction des Sports et de la Jeunesse se réserve le droit d'exclure, temporairement ou définitivement, l'enfant de l'activité. Le cas échéant, un rendez-vous entre les parents et la Direction aura lieu.

La ville de Fréjus se réserve le droit d'annuler, de modifier et de déplacer toutes activités et tous créneaux horaires.

**Article 3 : Autorisation de sortie (à partir de 8 ans)**

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin des activités :

**EMS** Oui  Non

**Foot quartiers** Oui  Non

**Stages sportifs** Oui  Non

**Article 4 : Droit à l'image**

J'autorise, à titre gratuit, la ville de Fréjus, à diffuser et à publier de façon non commerciale et pendant une période de 2 ans, les photographies ou vidéos (fixes ou animées) représentant mon enfant dans le cadre des animations sportives municipales sur les différents lieux de pratiques en utilisant les supports suivants : magazines, plaquettes, affiches et dépliants, site internet et pages officielles des réseaux sociaux de la Ville. Oui  Non

**Article 5 : Attestations**

J'atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indication à la pratique sportive. Oui  Non

J'atteste la capacité de mon enfant à nager 25 mètres et à s'immerger. Oui  Non

**\*Cette capacité est obligatoire pour la participation aux stages d'été.**

J'atteste que mon enfant est à jour des vaccinations obligatoires en collectivité. Oui  Non

Je soussigné(e) ..... responsable légal(e) de l'enfant .....

- autorise mon enfant à participer aux activités sportives municipales,
- autorise les agents de la Direction des Sports et de la Jeunesse à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de blessure ou état pathologique nécessitant l'intervention des services de secours et/ou une prise en charge médicale urgente, à faire prodiguer les soins immédiats nécessaires à son état auprès de l'autorité médicale et/ou de secours compétente la plus proche,
- atteste l'exactitude des renseignements fournis.

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »